

ATTESTATION « SAVOIR NAGER »

SUAPS 2020/2021

Cette attestation est à fournir **OBLIGATOIREMENT** au SUAPS pour l'inscription dans les activités aquatiques, subaquatiques et nautiques.

Elle est **COMPLEMENTAIRE** au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, il ne se substitue pas à ce dernier.

Je déclare savoir m'immerger en plongeant ou en sautant
et nager au moins 50 m. en eau profonde.

Nom Prénom :

Date :

Signature :